BOUMERDÈS

Des élus indépendants et du FNA des Issers changent de camp politique

Quatre élus indépendants et celui du FNA de la ville des Issers (Boumerdès) ont rendu public un communiqué indiquant leur ralliement au FLN. Les responsables locaux de ce parti démentent l'information.

Le chef de file des indépendants et P/APC des Issers, M. Chetta Omar, nous a confirmé au téléphone ce ralliement. Concernant les raisons qui l'ont poussé à cette nouvelle option partisane, il s'est contenté de nous dire : «Nous avons décidé tout simplement de rejoindre ce parti. Nous avons plus de 2 500 signatures provenant majoritairement des personnes de la famille révolutionnaire nous demandant de reprendre notre place dans ce parti.» Aux élections locales de 2007, la liste des indépendants n'a eu que 1 700 voix pour 4 sièges (majorité relative).

A notre question quant au respect du choix politique de ses électeurs, la réponse de notre vis-à-vis était évasive. Pour rappel, le P/APC a longtemps milité au sein de la coordination pro-Bouteflika ; il était secrétaire national de cette instance politique, expliquera-t-il. De plus, durant les années 1990, il a occupé le poste de chef de la DEC (Délégation exécutive communale). Joint par téléphone, le chargé de l'organique de la kasma FLN, Zeghouane Ahcène, affirme qu'aucun dossier n'a été déposé.

Ce responsable éclairera davantage notre lanterne en ajoutant : «Selon les statuts en cours dans de notre parti, seule la kasma est habilitée à se prononcer sur une quelconque adhésion.» Au lendemain de cette sortie du P/APC, son premier adjoint et colistier Ramdani Slimane nous a assuré, au téléphone qu'il n'était pas au courant de ce changement de casquette politique.

Diversion et recherche de protections

Pour ce responsable de la société civile de la localité en question, cette tentative n'est que la recherche d'un moyen de se mettre sous la protection d'un mouvement politique jugé le plus fort sur la scène politique. «C'est une tentative de cacher une gestion pour le moins controversée. Il y également la crainte de voir surgir des dossiers plus que fâcheux pour leurs auteurs», estime notre vis-à-vis. «Notre gestion est à jour. Nous n'avons aucun problème à ce sujet», se défend le P/APC des Issers devant cette remarque citoyenne. Malheureusement les faits sont têtus, les propos de ce responsable de la société civile ne sont pas dénués de vérité. Précisément, au niveau du mouvement associatif local, la colère gronde. Plusieurs rencontres se sont en effet discrètement déroulées pour arrêter une démarche de protestation pacifique. «La ville est clochardisée. L'absence de l'Etat est patente», nous dira un participant à ces conclaves.

500 m² pour un élu

Il y quelques jours, le wali de Boumerdè, Brahim Merad, a, selon une source proche de son cabinet, convoqué dans son bureau le concerné (le P/APC). D'après notre source, M. Merad a vigoureusement sommé le P/APC de mettre fin à la gestion anarchique des affaires communales. Le patron de la wilaya n'a probablement pas manqué de citer plusieurs affaires, notamment au dossier relatif à l'affectation, au centre-ville des Issers, d'un terrain de 500 m² à un élu de la liste des indépendants. Cependant, la décision a été vite annulée sur injonction du wali. En outre, le paragraphe du registre des minutes de la délibération consacrée à cette affaire de terrain a été surchargé, ouvrant la voie à toutes les supputations. Le secrétaire de la séance de la réunion relative à ce dossier a été questionné, selon des sources sûres, par des policiers. De plus, il était même question d'un dépôt de plainte par les élus «RNDistes» de cette assemblée.

Dans cette commune où le chômage fait des ravages parmi les jeunes, la gestion par l'APC actuelle de la question de l'emploi a mis, à plusieurs reprises, la ville en situation d'émeute. Des passe-droits et des usages anti-administratifs ont conduits, par ailleurs, l'inspection de la Fonction publique de Boumerdès à annuler un concours de recrutement du personnel technique. Il est également question de postes de travail fictifs distribués à la progéniture de certains élus. D'un autre côté, des pères de famille qui ont travaillé, pour certains, plusieurs années au sein de la régie communale se sont retrouvés au chômage et en situation de précarité. Ils ont poursuivi la commune en justice. Justement, comme preuve de la gestion aléatoire de l'emploi, des citoyens exhibent la copie d'une lettre contenant 6 noms. Dans ce document, le P/APC demande à la direction des transports «d'aider» ces personnes. Un ingénieur des mines signe un PV établi par l'APC dans lequel les 6 ont tous été admis en qualité de chauffeurs avant d'être recrutés. L'un d'eux faisait partie de la liste électorale des indépendants. Les conditions administratives réglementaires pour ce recrutement sont piétinées.

La générosité au détriment de la commune

Le marché de la ville a été mis en adjudication du 1er avril 2008 au 31 mars pour 8 500 000 DA au bénéfice de H. Abdelhakim d'Akbou (Béjaïa). En 2008, la passation de ce contrat avait été jugée opaque par les pourfendeurs de l'actuel P/APC. Un enrichisseur aurait été écarté d'une manière douteuse et des accusations ont été proférées. Voilà qu'en 2009, à la fin de l'échéance locative, la commune accorde généreusement à cet adjudicateur trois mois — 1/4 de la période contractuelle — supplémentaires pour collecter des droits de place et sans contrepartie à la commune. «Il a été déficitaire et nous lui avons accordé ce sursis», nous a affirmé M. Chetta. En fait, c'est la commune qui assume les risques et les erreurs sur les transactions commerciales. Dans cette liste d'affaires, il y a celle qui met en cause un autre élu, Belaïd Rabah, de la liste des indépendants. Contrairement à la réglementation qui l'interdit formellement, il assume la fonction de comptable de la commune et s'occupe de la gestion des dossiers des fournisseurs et des entrepreneurs liés à la collectivité. «Non, c'est son fils qui est le comptable. Le père l'aide simplement dans sa tâche», assure le P/APC.

Ce que nous avions constaté en compagnie d'un élu de l'opposition lors de l'une de nos visites au siège de la commune contredit les assurances du premier magistrat de la municipalité. Le concerné assurait bel et bien cette fonction. D'ailleurs, il est au centre d'un autre problème. Retraité de l'administration de cette collectivité, cet élu occupe un logement de fonction.

Il doit payer à la commune un loyer mensuel symbolique. Il a cumulé un retard de plusieurs années. L'assemblée lui annule une somme de 183 432,60 DA.

Il serait fastidieux d'énumérer toute la liste des «affaires» que subit cette localité, jadis sans histoire.

A cause de sa gestion désastreuse durant son passage à la tête de la DEC, son installation, au lendemain des élections de 2007, à la tête de la commune a été fort agitée. Lors de notre première rencontre, quelques semaines après cette contestation, M. Chetta nous avait assuré que sa gestion sera clean et rationnelle. Il faut croire que c'est juste le contraire qui se produit.

Abachi L.

LE FONCIER AGRICOLE AU SUD SAHARIEN DE LA WILAYA DE KHENCHELA

Une bombe à retardement

Les conflits fonciers au sud saharien de la wilaya sont le résultat des convoitises entachées de colère, de déprime, violence et aussi de meurtres.

La situation générale de l'investissement dans cette grande et immense étendue est paralysée par le conflit de partage de la carte hydrologique appelée *n'fidha* entre les différentes tribus des Nememchas des trois communes : Babar, Mahmel, O. Rechachi.

Cette immense étendue saharienne d'une superficie de 360 000 ha dont 25 000 ha exploités par des propriétaires fonciers, des investisseurs et la famille révolutionnaire, où les paramètres de rendement et de développement agricoles sont très encourageants freinent le processus d'adoption et d'exploitation par ce grand litige ancestral dit *n'fidha*.

La *n'fidha* n'est autre que des oueds d'eau, où chaque tribu s'arrange pour que chacun exploite un certain nombre de ce qu'on appelle *khatoua*. Pour apaiser les divergences existantes, beaucoup de grands responsables se sont déplacés dans les lieux, pour dégager des pourparlers, négocier, mais sans issue. Dernièrement, le chef d'exécutif en fonction, M. Baliouze, qui a beaucoup travaillé sur le dossier, avec les services techniques (domaines cadastre, agriculture, hydraulique et les sages des tribus) est arriver à des solutions au problème de partage hydrologique. Accompagné de notables, chefs de tribu, sages de la commission de sécurité, des élus locaux et parlementaires, il s'est déplacé à la localité Tigzirt où il a rencontré les antagonistes dans le conflit.

Après l'étude du plan des *n'fidha*, les débats, les interventions des uns et des autres, une plate-forme ou feuille de route a été dégagée et soutenue par toutes les parties concernées.

La sagesse, la raison sont les clefs de la réconciliation nationale entre les tribus. La feuille de route sera ratifiée prochainement par toutes les parties lors d'une cérémonie officielle. Nous y reviendrons.

S. A.

SÉTIF

Xes journées médicales à El-Eulma

L'Association du corps médical (ACM) organise, sous le haut patronage du wali de Sétif et en collaboration avec l'APC d'El-Eulma, les dixièmes journées médicales les 19, 20 et 21 mai au centre culturel Djilani-M'barek.

Outre la participation du corps médical dans son ensemble, l'on notera la présence d'éminentes sommités du monde de la science et de la médecine tels les professeurs André Denjean et Frija qui animeront des conférences sur les dernières innovations et recherches dans le domaine de la santé. D'autres interventions qui toucheront les maladies telles que la maladie d'Alzheimer, maladies neuro-musculaires, scoliose, asthme, KC bronchique, chirurgie réparatrice, diabète, HTA, vaccination anti-papillomavirus, infections sexuellement transmissibles seront débattues par des professeurs et médecins nationaux et étrangers et suivis par les étudiants en médecine et en pharmacie ainsi que les nouveaux arrivés dans la corporation bénéficiant ainsi d'un plus dans leur formation. Nul doute que ces journées connaîtront le même succès que les précédentes et ses principaux animateurs contribueront à rehausser le rôle de la santé dans tous les domaines.

Mostefa Djafar

SOUK-AHRAS

Le diktat des gardiens de parking

Des jeunes gens confrontés à l'oisiveté n'ont trouvé mieux pour fructifier leur quotidien que de guetter le stationnement des véhicules dans leurs quartiers pour obliger les automobilistes à payer la «taxe de gardiennage». Il faut le dire, ces jeunes désœuvrés s'autoproclament, sans autorisation aucune, gardiens des parkings et autres places publiques, imposant aux automobilistes de s'acquitter de 20 DA.

Ceux qui refusent le fait accompli se verront illico rétorquer : «S'il arrive un malheur à votre voiture, nous ne sommes pas responsables ! »Un conseil déguisé sur fond de menace ! Inexorablement, plusieurs endroits au niveau du chef-lieu de la wilaya de Souk-Ahras, à titre d'exemple le parc avoisinant le siège de la wilaya, ou à la cité des 1 700 logements, à quelques mètres de la Cnep, sont devenus la propriété de ces pseudo-gardiens qui ne sont mandatés par personne, incarnant une véritable «mafia» sévissant au détriment des lois de la République et imposant leur diktat dans les moindres recours de la ville de Souk-Ahras. Pour eux, le procédé est très simple : il suffit de s'approprier un territoire inoccupé et de le transformer en parking sans daigner se rapprocher des services compétents pour acquérir une autorisation au préalable.

En ce sens, l'exemple de la municipalité de Souk-Ahras est édifiant. Aucun de ces parkings existant à travers le chef-lieu de la wilaya n'est autorisé par les services de l'APC.

Il faut le dire, ces gardiens improvisés transforment des espaces en chasse gardée, sinon comment peut-on expliquer le fait qu'à la minute où l'on s'apprête à garer son véhicule, une mine juvénile pointe du nez et vous exige de payer rubis sur l'ongle les 20 où 30 DA comme frais de stationnement? Une attitude qui frise parfois l'agression, notamment quand il s'agit de la gent féminine. L'automobiliste, quant à lui, est censé payer sans poser de questions.

C'est le moins qu'on puisse dire ! Au moment où ces pseudogardiens continuent à faire avaler des couleuvres aux automobilistes en leur laissant entendre qu'ils sont chargés de la protection de leurs véhicules, les pouvoirs publics se cantonnent dans un silence époustouflant.

Véritablement, de tels agissements sont sans aucun doute condamnables par la loi ; cependant, force est de constater que les services de l'APC et ceux de la sécurité, censés réprimer ce genre de pratiques, ont montré leurs limites en laissant une poignée de gardiens de parkings activant dans l'informel, sans autorisation aucune de quelque autorité que ce soit, le plus normalement du monde !

Barour Yacine